

ANALYSE

FPS - 2020

Enjeux et perspectives des Centres de Prise en charge des victimes de Violences Sexuelles en Belgique



cpvs

Centre de Prise en charge
des Violences Sexuelles



Femmes Prévoyantes Socialistes
www.femmesprevoyantes.be



Enjeux et perspectives des Centres de Prise en charge des victimes de Violences Sexuelles
en Belgique - FPS 2020

Florence Vierendeel

Secrétariat général des FPS

Chargée d'études

florence.vierendeel@solidaris.be

Crédit photo de couverture : © CHU Saint-Pierre

Éditrice responsable: Noémie Van Erps, Place St-Jean, 1-2, 1000 Bruxelles.

Tel : 02/515 04 46



Introduction

Ratifiée en 2016 par la Belgique, [la Convention d'Istanbul](#)¹ requiert, dans son article 25, de rendre obligatoire « *la mise en place de centres d'aide d'urgence pour les victimes de viols et de violences sexuelles, appropriés, facilement accessibles et en nombre suffisant, afin de leur dispenser un examen médical et médico-légal, un soutien lié au traumatisme et des conseils* »².

En réponse à cette obligation, et dans un contexte politique favorable, un projet-pilote fédéral s'est développé visant à la création de Centres de Prise en charge des victimes de Violences Sexuelles (CPVS). À l'initiative de la secrétaire d'État à l'Égalité des chances, Zuhail Demir, deux chercheuses de l'Université de Gand sont mandatées pour piloter le projet. Celles-ci, en collaboration avec les actrices-teurs de terrain, ont étudié les modèles à l'étranger tout en listant les spécificités belges. Cette démarche a abouti à la création **de protocoles** et de feuilles de route visant à améliorer et à uniformiser la prise en charge des victimes de violences sexuelles. Afin de chapeauter le projet et de coordonner les différentes structures, **l'Institut pour l'Égalité entre les Femmes et les Hommes**³ est désigné en tant qu'organisme de tutelle.

Mis en place en novembre 2017, les trois CPVS existants (Bruxelles, Gand, Liège) ont pour objectifs « **de créer un endroit unique** [...] destiné [...] aux violences faites aux femmes, **d'améliorer la prise en charge des victimes** [...], **d'intégrer les différentes équipes** afin d'optimiser les soins et d'améliorer la visibilité et l'accessibilité des structures existantes »⁴. **Accessibles 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7**, ceux-ci proposent **une prise en charge multidisciplinaire**, à la fois médicale, psychologique, médico-légale mais aussi, si cela est souhaité, policière, juridique et sociale, aux victimes de violences sexuelles.

À Bruxelles, l'équipe du CPVS se compose de 2 gynécologues, 9 infirmières légistes, 5 psychologues et une infirmière sociale, en collaboration avec environ 30 inspectrices-teurs spécifiquement formé-e-s et un-e juriste bénévole. Du 1^{er} novembre 2017 au 19 juin 2019,

¹ Pour plus d'informations : VIERENDEEL Florence, « La Convention d'Istanbul : la Belgique en situation d'état d'urgence face aux violences à l'égard des femmes », *Analyse FPS*, 2019, <http://www.femmesprevoyantes.be/wp-content/uploads/2019/11/Analyse2019-Convention-Istanbul.pdf> (Consulté le 25/11/2019).

² CONSEIL DE L'EUROPE, *Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique*, le 11/05/2011, <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/HTML/?uri=CELEX:52016PC0111&from=EN> (Consulté le 25/11/2019).

³ En tant qu'institution publique fédérale, l'Institut pour l'Égalité entre les Femmes et les Hommes protège et promeut l'égalité des femmes et des hommes. Pour plus d'informations : <https://igvm-iefh.belgium.be/fr>

⁴ CHU SAINT-PIERRE, « 320 rue Haute », www.stpierre-bru.be, mis en ligne le 09/11/2017, <https://www.stpierre-bru.be/fr/nos-actualites/320-rue-haute> (Consulté le 08/10/2019).



près de **791 victimes** ont été prises en charge au sein de ce CPVS⁵. Afin d'en apprendre davantage sur le fonctionnement et les enjeux des CPVS, Christine Gilles, gynécologue et responsable du **Centre de Prise en charge des Violences Sexuelles (CPVS)** de Bruxelles a accepté de répondre à nos questions.

La parole du terrain

En Belgique, les CPVS sont présentés comme un projet novateur. Pourquoi ?

« Avant la mise en place des CPVS et en dehors des CPVS, la prise en charge des victimes de violences sexuelles est réalisée au sein des urgences, avec différent·e·s intervenant·e·s, mais aussi en dehors, au commissariat de police. La victime doit donc se déplacer d'un endroit à l'autre pour sa prise en charge. Ce qui est donc extrêmement novateur dans la création des CPVS, c'est que tou·te·s ces professionnel·le·s sont **rassemblé·e·s autour de la victime**. Par ailleurs, l'accueil est tout à fait différent puisque la victime se présente au CPVS au lieu d'être accompagnée par la police aux urgences. La police se déplace jusqu'au CPVS pour récolter la plainte de la victime. La prise en charge globale de la victime est effectuée dans **un seul endroit**, par des infirmières spécialisées (infirmières légistes), qui ont suivi une formation spécifique. Elles sont le premier point de contact de la victime avec le centre et réalisent la prise en charge médicale, médico-légale et proposent un suivi aux victimes. Elles appellent les victimes toutes les semaines durant le premier mois et puis une fois par mois, jusqu'à ce que la victime n'en ressente plus le besoin. Un rendez-vous chez la·le gynécologue lui est aussi proposé si elle en a besoin. La procédure de recueil de preuves est également adaptée. L'utilisation du set d'agressions sexuelles⁶ n'est plus d'actualité, l'examen est ciblé en fonction de ce que la victime relate aux professionnel·le·s. Tou·te·s les actrices·teurs impliqué·e·s dans les CPVS sont **formé·e·s à cette prise en charge** : les policières·ers, les psychologues, les infirmières·ers,...

Quel est le profil des victimes qui poussent les portes de votre CPVS ?

« Il s'agit majoritairement **de femmes**, mais les hommes et les enfants sont aussi accueillis. Cela peut être des victimes de violences sexuelles commises il y a peu, autrement dit il y a quelques heures ou quelques jours, mais aussi des victimes dont les violences sexuelles datent de plus longtemps. En grande majorité, ce sont plutôt des

⁵ GILLES Christine, « Prise en charge des victimes d'agression sexuelle », UNIVERSITÉ LIBRE DE BRUXELLES, *Certificat d'Université en Genre et Sexualité*, le 20/06/2019.

⁶ Pour plus d'informations : COLARD Fanny, « Le Set d'Aggression sexuelle (SAS) : un kit qui récolte les preuves », *Femmes Plurielles en ligne*, Bruxelles, mis en ligne le 06/03/2017, <https://www.femmes-plurielles.be/le-set-dagression-sexuelle-sas-un-kit-qui-recolte-les-preuves/> (Consulté le 08/10/2019).



victimes qui ont subi des violences sexuelles **récemment**, c'est-à-dire endéans la semaine, ou le mois. »

Quelles sont leurs attentes, leurs besoins ?

« Les attentes et les besoins **dépendent fortement du contexte** et d'une victime à l'autre. Il y en a qui arrivent ici et qui ont besoin de se reposer avant de raconter leur histoire, d'autres veulent directement raconter leur histoire... La prise en charge est donc réalisée **au rythme de la victime** et ça vraiment, ça change tout par rapport à avant. »

Attaché au Centre Hospitalier Universitaire Saint-Pierre, le CPVS de Bruxelles travaille en un même lieu avec le City Planning (Centre de Planning familial) et le CeMAViE (Centre Médical d'Aide aux Victimes de l'Excision). Comment s'organise cette collaboration ?

« Le CPVS, le Centre de Planning familial et le CeMAViE, forment le « 320 rue haute ». La coexistence des trois structures au sein d'un même endroit permet **de faciliter la prise en charge des différentes problématiques** : demande d'IVG, situations sociales difficiles, découverte d'une violence sexuelle en consultation, ... Les interactions entre les trois pôles sont nombreuses ! »

D'après l'évaluation effectuée au sein de votre CPVS⁷, près de 68% des victimes qui se présentent au sein de votre CPVS finissent par porter plainte. La voie judiciaire vous semble-t-elle réparatrice pour les victimes ?

« Je pense que le fait **d'être reconnu·e comme étant une victime par la société** est quelque chose qui est déjà en soi réparateur. Tout le monde n'est pas prêt·e à entamer une voie judiciaire quand elle·il a subi des violences sexuelles mais j'ai quand même la sensation que, pour certaines victimes, en effet, c'est vraiment important. Au sein des CPVS, le nombre de dépôt de plaintes est élevé. Nous laissons **le choix à la victime** de porter plainte ou pas en expliquant les tenants et les aboutissants. L'avantage des CPVS, c'est qu'on peut y faire **des prélèvements sans automatiquement déposer plainte**. On garde les prélèvements pendant 6 mois et on rappelle régulièrement les victimes en leur rappelant qu'on a leurs prélèvements et qu'elles peuvent porter plainte si elles le souhaitent. Avant, les preuves n'étaient jamais gardées. On réalisait des examens à la recherche de preuves uniquement si la victime portait plainte directement. »

⁷ GILLES Christine, « Prise en charge des victimes d'agression sexuelle », *op. cit.*



Quels sont les enjeux et l'avenir des CPVS ?

« Le gouvernement sortant⁸ a pérennisé le projet avant de partir, donc le budget est garanti, et dans le futur, il va y avoir **l'ouverture de 3 autres Centres** en Belgique (Charleroi, Anvers et Louvain). L'objectif, c'est que toutes les victimes de violences sexuelles en Belgique puissent bénéficier des mêmes soins en faisant au maximum une heure de trajet en voiture pour se rendre au CPVS. Par rapport au CPVS en lui-même, la prise en charge globale (médicale, psychologique, policière) est clairement améliorée. **La prise en charge judiciaire et le suivi de la plainte déposée** par la-le patient·e restent compliqué·e·s et dans le futur, cela **devrait être amélioré.** »

Selon vous, quels sont les enjeux dont la Belgique doit se saisir en matière de violences à l'égard des femmes ?

« Il faudrait absolument **agir au niveau de la prévention, de la sensibilisation**. Il y a quelque chose qui manque en terme de **prise de conscience de la société**. Quand on regarde la carte du monde, on est quand même dans un espace privilégié, ça c'est sûr. En Amérique Latine, en Afrique, dans les pays du Moyen-Orient, les conditions des femmes sont médiocres. Moi, ici, je peux sortir en rue, je peux faire des études, je peux avoir mon compte en banque, je peux conduire une voiture, je peux avoir le nombre d'enfants que je veux,... On est quand même dans une société progressiste, même s'il y a encore de nombreuses améliorations à mettre en place au niveau de l'égalité entre les femmes et les hommes. En terme de sensibilisation, **très peu de programmes existent**. Pourquoi, **dès la maternelle**, ne va-t-on pas sensibiliser les garçons et les filles en leur expliquant qu'il faut se respecter ? À ce niveau-là, je pense qu'il y a vraiment quelque chose à faire. La sensibilisation des professionnel·le·s de la santé, je trouve que ça va déjà beaucoup mieux, ce n'est pas encore effectif à 100% mais les jeunes professionnel·le·s sont quand même de plus en plus conscientisé·e·s. Par rapport à l'aspect « prise en charge », grâce aux CPVS, nous proposons enfin une prise en charge à la hauteur. Je trouve en tous les cas que le projet est un magnifique projet et je pense qu'on aide beaucoup de gens, vraiment. Mais, nous, ce qu'on aimerait, c'est **avoir moins de patient·e·s**, moins de victimes. Dans l'Éducation à la Vie Relationnelle Affective et Sexuelle (EVRAS), il faut intégrer les violences sexuelles. Et c'est clair qu'il faut **cibler les jeunes** à l'école secondaire, mais il faut y aller plus tôt, aussi non, c'est déjà trop tard. »

⁸ Le gouvernement fédéral Michel I, en fonction du 11 octobre 2014 au 9 décembre 2018.



Nos revendications

Véritable propulseur, l'article 25⁹ de [la Convention d'Istanbul](#)¹⁰ résonne en musique de fond à la lecture des balises de ce projet-pilote. Ces lieux de prise en charge répondent en effet à une nécessité criante : **mettre la victime de violence-s sexuelle-s au cœur du processus**, en respectant son rythme et son vécu tout en lui offrant des soins et un accompagnement adéquats dans l'immédiat. La récolte de preuves s'y effectue de manière systématique, que la victime porte plainte ou non, et cette option lui est offerte durant près de 6 mois. Cette pratique constitue une avancée dans la bonne direction et mérite d'être largement généralisée. Opérationnels depuis plus de deux ans, les trois centres, désormais pérennes, semblent donc atteindre leurs objectifs. Un constat dont nous ne pouvons que nous réjouir, d'autant plus que le nombre de centres sera prochainement multiplié.

Cependant, la prise en charge des victimes de violences sexuelles en Belgique présente toujours des lacunes, notamment au niveau judiciaire. Comme Christine Gilles l'a indiqué, pour lutter efficacement contre ces violences, de nombreuses mesures méritent d'être prises, tant en amont qu'en aval, dans une **approche intégrée**. C'est d'ailleurs ce que pointe [le rapport alternatif](#) d'évaluation de la mise en application de la Convention d'Istanbul rédigé par la coalition « Ensemble contre les violences »¹¹ dont les FPS font partie. Pourtant contraignant, ce traité est loin d'être effectif dans notre pays. Nous exigeons **que l'ensemble de ces mesures soient mises en œuvre au plus vite** par les différents gouvernements concernés ! Le traité étant mixte, cela signifie qu'il crée des obligations à remplir à tous les niveaux de pouvoir, chacun ayant un rôle à jouer dans la lutte contre les violences faites aux femmes.

Enfin, nous réitérons la nécessité de **généraliser de manière effective l'Éducation à la Vie Relationnelle Affective et Sexuelle (EVRAS) en Fédération Wallonie-Bruxelles** au sein de tous les établissements scolaires, dans l'ensemble des réseaux d'enseignement, et ce quel que soit le type d'enseignement. Ces animations doivent être dispensées de manière tant **globale**, sur l'ensemble du cursus, dès la maternelle, en fonction de l'âge et du niveau de maturité des élèves, que **transversale**, c'est-à-dire en impliquant tou-te-s les actrices-teurs concerné-e-s

⁹ Pour rappel, cet article requiert « *la mise en place de centres d'aide d'urgence pour les victimes de viols et de violences sexuelles, appropriés, facilement accessibles et en nombre suffisant, afin de leur dispenser un examen médical et médico-légal, un soutien lié au traumatisme et des conseils* ».

¹⁰ Pour plus d'informations : VIERENDEEL Florence, « La Convention d'Istanbul : la Belgique en situation d'état d'urgence face aux violences à l'égard des femmes », *Analyse FPS*, 2018, <http://www.femmesprevoyantes.be/wp-content/uploads/2019/11/Analyse2019-Convention-Istanbul.pdf> (Consulté le 25/11/2019).

¹¹ COALITION « ENSEMBLE CONTRE LES VIOLENCES », *Évaluation de la mise en œuvre de la Convention d'Istanbul Rapport Alternatif de la Belgique*, 2019, http://www.femmesprevoyantes.be/wp-content/uploads/2019/09/convention-istanbul_rapportalternatif.pdf (Consulté le 26/11/2019).



(équipe éducative, centres psycho-médicosociaux, animatrices-teurs de Centres de Planning familial,...).

Nous demeurons convaincu·e·s que c'est notamment en apprenant aux générations actuelles et futures à déconstruire les stéréotypes de genre, à identifier les situations de violences genrées et à respecter le consentement de chacun·e que nous participerons à l'établissement d'une société plus égalitaire et à la diminution des violences faites aux femmes.



Les Centres de Prise en charge des Violences Sexuelles (CPVS) sont ouverts 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 et proposent gratuitement des soins médicaux, un support psychologique, une enquête médico-légale et une possibilité de dépôt de plainte, à toute victime de violences sexuelles. Pour plus d'informations : <https://www.violencessexuelles.be/centres-prise-charge-violences-sexuelles>

- **CPVS Bruxelles** : 02/535.45.42, CPVS@stpierre-bru.be; via Rue Haute 320, 1000 Bruxelles (Métro 2 et 6 : station Porte de Hal ; Pré- métro: 3 - 4 - 51 arrêt Porte de Hal ; Bus : 27,48 arrêt Saint-Pierre/Porte de Hal ; Bus De Lijn et TEC : Saint-Gilles (Porte de Hal/Blaes))
- **CPVS Liège** : 04/367.93.11, cpvs@chu.ulg.ac.be; entrée par le service des urgences CHU Liège : Urgences des Bruyères, Rue de Gaillarmont 600 à 4032 Chênée
- **ZSG Gent** : 09/332.80.80, zsg@uzgent.be; Entrée 47 du CHU Gent (UZ Gent, C. Heymanslaan 10, 9000 Gent); tram 4 (dernier arrêt: UZ); bus 5 (arrêt UZ))



Bibliographie

Articles et pages web :

CHU SAINT-PIERRE, « 320 rue Haute », www.stpierre-bru.be, mis en ligne le 09/11/2017, <https://www.stpierre-bru.be/fr/nos-actualites/320-rue-haute> (Consulté le 08/10/2019).

COLARD Fanny, « Le Set d'Agression sexuelle (SAS) : un kit qui récolte les preuves », *Femmes Plurielles en ligne*, Bruxelles, mis en ligne le 06/03/2017, <https://www.femmes-plurielles.be/le-set-dagression-sexuelle-sas-un-kit-qui-recolte-les-preuves/> (Consulté le 08/10/2019).

Analyse :

VIERENDEEL Florence, « La Convention d'Istanbul : la Belgique en situation d'état d'urgence face aux violences à l'égard des femmes », *Analyse FPS*, 2019, <http://www.femmesprevoyantes.be/wp-content/uploads/2019/11/Analyse2019-Convention-Istanbul.pdf> (Consulté le 25/11/2019).

Document juridique :

CONSEIL DE L'EUROPE, *Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique*, le 11/05/2011, <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/HTML/?uri=CELEX:52016PC0111&from=EN> (Consulté le 25/11/2019).

Prise de notes :

GILLES Christine, « Prise en charge des victimes d'agression sexuelle », UNIVERSITÉ LIBRE DE BRUXELLES, *Certificat d'Université en Genre et Sexualité*, le 20/06/2019.

Rapport :

COALITION « ENSEMBLE CONTRE LES VIOLENCES », *Évaluation de la mise en œuvre de la Convention d'Istanbul Rapport Alternatif de la Belgique*, 2019, http://www.femmesprevoyantes.be/wp-content/uploads/2019/09/convention-Istanbul_rapportalternatif.pdf (Consulté le 26/11/2019).

QUI SOMMES-NOUS ?

Nous sommes un mouvement féministe de gauche, laïque et progressiste, actif dans le domaine de la santé et de la citoyenneté. Regroupant 9 régionales et plus de 200 comités locaux, nous organisons de nombreuses activités d'éducation permanente sur l'ensemble du territoire de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

En tant que mouvement de pression et de revendications politiques, nous menons des actions et militons pour les droits des femmes: émancipation, égalité des sexes, évolution des mentalités, nouveaux rapports sociaux, parité, etc.

Nous faisons partie du réseau associatif de Solidaris. En tant que mouvement mutualiste, nous menons des actions et militons contre les inégalités de santé.

Toutes nos analyses et nos études sont disponibles sur notre site :

www.femmesprevoyantes.be



Avec le soutien de :

